



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 2 DÉCEMBRE.

On écrit de Göttingue, le 27 novembre :
La réaction entre les zélés de la réforme paraît déjà avoir commencé. Plusieurs professeurs distingués de notre université et de ce nombre M. G. Conradis, Gieseler, Mühlbruch, Lucke, Ribbentrop et Herbst se sont opposés à la protestation des sept professeurs et ont déclaré hautement qu'ils s'engageraient à signer le serment d'hommage; quelques uns ont même déjà signé spontanément ce serment. Ce sont M. le procureur de chancellerie, docteur Buchhorst, connu par ses voyages au Levant et dans les états barbaresques; M. le procureur Beckmann, fils du procureur de ce nom; M. le docteur Kirchner et M. le docteur Fricke.
La nouvelle repandue par la *Gazette univ. de Cassel*, et suivant laquelle notre magistrat aurait protesté contre la patente du 1^{er} novembre, est sans fondement.
— Le *Mercur de Souabe* dit que le roi de Hanovre a réclamé des gouvernements d'Allemagne qu'ils interdisent aux journalistes l'insertion d'articles qui ont un effet pernicieux sur l'opinion publique dans son royaume.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 3 DÉCEMBRE.

Dans la chambre des lords, séance du 1^{er} décembre, lord Brougham, dans un long discours, a demandé la première lecture de ses deux bills relatifs à l'éducation et à l'amélioration des établissements de charité. Après quelques remarques du comte de Winchelsea, cette première lecture a été ordonnée.
— Dans la chambre des communes, séance du même jour, lord John Russell, en réponse à plusieurs questions de M. Leader sur le Bas Canada, a déclaré qu'il n'avait point appris que la désertion se fût mise parmi les soldats, et que le gouvernement était déterminé à soutenir les loyaux habitants de cette province. Le même ministre a présenté un bill pour l'établissement d'un nouveau système de législation pour les pauvres en Irlande. Ce bill a été lu une première fois, et la seconde lecture a été fixée au 11 de ce mois.
— On écrit de Lisbonne, le 29 novembre :
Le vaisseau de S. M. *Donegal*, ayant à bord le contre-amiral, sir J. Ommamney, est arrivé ici le 25. L'amiral sir W. Gage nous quitte aujourd'hui et part sur le *Hastings*, à bord duquel lady Howard de Walden et sa famille, retournent en Angleterre. Des dîners d'adieux ont été donnés à sir William samedi et hier par M. Bois le Comte et par lord Howard. Tous les ministres étrangers et le vicomte de Sa da Bandeira avaient été invités chez M. Bois le Comte. S. M. a daigné témoigner ses regrets du départ de sir William. Lord

FEUILLETON.

UNE LEÇON AUX DUELLISTES.

SOUVENIRS DU TEMPS DE L'EMPIRE.

J'esquisse les mœurs militaires d'une autre époque.

Une douzaine d'officiers étaient attablés au Café de la Régence à Rennes.
La plupart d'entre eux étaient des jeunes gens aux épaulettes encore neuves et dont le principal mérite consistait, même à leurs propres yeux, à s'être souvent battus en duel à savoir bien jouer au billard et à avoir fait de nombreuses conquêtes. C'était la jeunesse militaire d'alors et dont le type, s'il n'est pas entièrement perdu, est du moins très heureusement devenu fort rare aujourd'hui, mais à cette époque il fallait vivre vite; car la vie était courte dans les camps et presque tout le monde était soldat.
Les joyeux propos, les anecdotes scandaleuses, les confidences de bonnes fortunes allaient leur train. — Rien ne rend expansif comme le vin, et ces messieurs n'avaient pas ménagé la bouteille. — Confidences perfides qui perdent à jamais de réputation plus d'une jeune personne, même avant son entrée dans le monde, et qui ne respectent pas plus celle de l'épouse et de la mère de famille; mais qu'est-ce que la réputation d'une femme aux yeux de jeunes écervelés? Un jeu! une bagatelle! rien! moins que rien! Ce sont cependant des jeux qui font souvent verser des larmes et qui mènent quelquefois à la mort!
Rien n'avait encore troublé la joyeuse et bruyante réunion, lorsqu'un sous-lieutenant s'avisant, par forme de passe-temps, de plaquer entre le pouce et l'index, le noyau d'une cerise à l'eau de vie, et de la lancer vers la partie de la salle où se tenait paisiblement assis, un homme simplement vêtu et paraissant âgé d'une trentaine d'années.
Le projectile, d'une nouvelle espèce, alla frapper le journal que cet homme tenait à la main, ce qui lui fit lever la tête pour voir d'où il lui était venu; mais les officiers continuèrent leur conversation sans avoir l'air de s'occuper de lui; il reprit tranquillement sa lecture, tranquillement en apparence du moins, car un observateur attentif eût pu facilement voir au jeu des muscles de son visage et à l'expression de son regard qu'il dirigeait furtivement vers les militaires, comme pour épier leurs mouvements, qu'il n'était que très médiocrement satisfait de ce qui venait d'arriver. Un instant s'était à peine écoulé, lorsqu'un second noyau atteignit le lecteur. Celui-ci se levant aussitôt, replia tranquillement le journal, s'avançant vers les officiers et s'adressant à celui qui avait commis l'inconvenance : L'avez-vous fait à dessein? lui demanda-t-il.
— Oui, fut la réponse.
— Pour quel motif?
— Parce que votre figure me déplaît.
C'était ainsi, qu'en ce temps-là, à défaut de motifs valables, ceux qu'on

Howard a présenté à la reine et au roi le nouvel amiral qui en a été reçu de la manière la plus gracieuse.

Les débats des cortès sur la modification de la constitution de 1820, sont terminés, et elle sera incessamment publiée. On craignait que les volontaires de Lisbonne qui étaient opposés à toute modification, ne se réunissent pour se déclarer contre tout changement, mais aucune manifestation publique de mécontentement n'a eu lieu.

Les guérillas, chartistes et miguélistes paraissent être dispersés, et le pays est tranquille. Les chasseurs qui avaient été envoyés dans le Tras os Montès sont revenus à Oporto.

— Des lettres de Montréal (Bas Canada), du 7 novembre, annoncent que des troubles sérieux ont éclaté dans cette ville, à l'occasion d'un grand rassemblement des *Fils de la liberté* (les partisans de Papineau). Personne n'a perdu la vie, mais les partisans de l'agitateur canadien, ont, dit-on, beaucoup souffert dans cette échauffourée.

FRANCE. — PARIS, LE 5 DÉCEMBRE.

Aujourd'hui, a eu lieu à l'église de l'hôtel des Invalides, le service funèbre en l'honneur des morts de Constantine. En entrant par l'esplanade dans le jardin de l'hôtel on voyait une immense tenture noire qui encadrait le portail principal du premier bâtiment; sur cette tenture se détachait en lettres blanches l'inscription suivante : *Au général de Damrémont et aux braves morts sous les murs de Constantine, octobre 1837.*

A midi, le canon des Invalides a annoncé l'arrivée des princes; le duc d'Orléans, les ducs d'Anjou et de Montpensier ont pris place et la messe a commencé.

Cette messe de M. Berlioz a produit, dans quelques parties, un effet admirable, les chœurs surtout exécutés par les artistes de l'Opéra, ont obtenu un immense succès.

Après la messe, M. l'archevêque a prononcé l'absoute.

— S. A. B. le duc de Nemours consacra deux jours à Marseille. Le banquet qui lui est offert par le commerce aura lieu dans la salle du Gymnase. Il sera de deux cents couverts, en sortant du banquet le prince se rendra au grand théâtre, qui sera somptueusement décoré et illuminé.

— La question du duel jugée déjà par une session de la cour de cassation, va enfin, à l'occasion de l'affaire de Tours, être décidée par les chambres réunies, sur le rapport de M. Béringier.

— On vient de faire ces jours-ci quelques efforts pour réorganiser le comité central, mais on a échoué.

— Une ordonnance royale, du 24 novembre, met à la disposition du ministre de la guerre, deux crédits, montant en-

avait surnommé les *crânes*, cherchaient l'occasion d'avoir ce qu'ils appelaient, Dieu sait pourquoi, des affaires d'honneur.

— En ce cas, je vous demande raison de l'insulte non provoquée que j'ai reçue de vous, dit l'étranger.

— Raison! il demande raison, s'écrièrent à la fois tous les officiers en riant aux éclats. Mais quelle espèce de satisfaction un homme de votre espèce peut-il nous demander? ajoutèrent-ils ironiquement.

— Un homme de mon espèce, répondit froidement l'étranger, en appuyant fortement sur l'épithète insultante, un homme de mon espèce, demande qu'il lui soit fait des excuses, et saura au besoin, *forcer* à lui en faire, ceux qui osent l'insulter.

— Je ne me bats pas avec un *pékin* (1), dit ce sous-lieutenant avec mépris.

— En ce cas, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais qu'un *pékin*, qui n'est pas d'humeur à souffrir vos insolences, vous punisse d'une autre manière, dit l'homme au journal, et avant que son adversaire eût le temps de prévoir son intention, il reçut un soufflet qui le renversa; c'est ainsi, reprit l'étranger, avec le plus grand sang-froid, que j'ai l'habitude de traiter ceux qui sont assez lâches pour insulter ceux dont ils croient n'avoir rien à craindre.

Cette action hardie à laquelle les officiers ne s'attendaient pas et à laquelle ils n'étaient pas accoutumés fut d'abord suivie d'un profond silence causé par la stupeur, et avant que son adversaire eût pu se relever et qui s'était relevé, se serait jeté sur son adversaire, si ses camarades ne l'en eussent pas empêché; lâchez-moi! lâchez-moi donc vociféra-t-il, en écumant de rage; laissez-moi palvéiser cet infâme bourgeois qui a eu l'audace de me frapper.

— Lâchez-le, lâchez-le, messieurs, dit ironiquement l'étranger en étendant vers eux une main large et nerveuse, ou plutôt retenez-le si vous ne voulez pas que je l'étouffe dans mes bras.

Cette scène scandaleuse eût pu durer longtemps encore, sans l'intervention d'un vieux capitaine qui venait d'entrer dans la salle, et qui déclara que l'honneur du corps entier, ayant été blessé en la personne d'un de ses membres, on ne pouvait pas se dispenser d'aller sur le terrain.

— Il faudra en découdre, mon camarade, dit-il en s'adressant à l'étranger; avez-vous un témoin?

— Non, mais je vous serais obligé si vous vouliez m'en servir.

— Cela ne se refuse pas, quoique, à vous dire franchement, j'aurais préféré que la chose ne fût pas arrivée, car vous avez du *fil à retordre*, d'autant plus que votre adversaire manie fort proprement l'épée, arme qu'il choisira probablement, en sa qualité d'officier.

— Quoique ce soit moi qui suis réellement l'offensé, je me servirai de l'épée, si on l'exige, répondit l'étranger.

— Ma foi! vous avez raison, répliqua le vieux capitaine; lorsqu'on n'y connaît rien, il vaut autant se battre de cette manière que de toute autre; mais je vous conseille de vous bien tenir; se bien effacer, est le premier principe; ne l'oubliez pas. Quoique vous ne soyez qu'un bourgeois, je suis votre second et je regrette de ne pas pouvoir vous donner au moins une leçon, car je serais fâché que vous fussiez tué, ce qui pourrait

(1) Terme de mépris dont les militaires se servaient en ce temps-là, à l'égard des bourgeois.

semble à 5,035,830 fr. : sur cette somme 662,083 fr. sont applicables aux vivres et chauffage pour l'armée d'Afrique, et 4,107,908 fr. à l'accroissement de l'effectif et aux opérations militaires en Afrique. 200,000 fr. sont rangés au chapitre des dépenses accidentelles et secrètes. 66,000 fr. sont consacrés aux honneurs funèbres à rendre au général de Damrémont.

Il est juste de dire que la même ordonnance indique une annulation de 5,107,818 fr. sur les crédits ouverts au budget de la guerre par suite de réduction de l'effectif.

Un projet de loi sera présenté aux chambres pour régulariser ces dispositions.

— On lit dans la *Revue de Paris* :

On s'entretient toujours de Constantine dans les salons qui commencent à s'ouvrir. De nouveaux détails arrivent avec les jeunes officiers de l'expédition. Les dames s'intéressent beaucoup à la belle Aïcha et aux trois cents femmes d'Achmet-Bey. Nous devons à des récits particuliers quelques circonstances que les journaux n'ont pas encore publiées. Il est maintenant bien reconnu que la belle Aïcha est d'une beauté fort commune et qu'elle n'a produit qu'une faible sensation. Il a été tenu conseil pour décider du sort des autres femmes du sérail; on ne pouvait pas, sans inhumanité, les envoyer à Achmet. Il a donc fallu les garder à Constantine. Voici la détermination qui a été prise; elle ne trouvera que des approbateurs. Le sérail en masse a été livré au muphti par ordre du général en chef; les femmes du bey ont ainsi été placées sous la sauve-garde de la religion. Le muphti a trouvé un biais assez ingénieux pour se délivrer des trois cents femmes; il les a réparties entre les plus riches habitants de Constantine. Les uns, toujours tremblants au seul nom d'Achmet, malgré sa défaite, et croyant que son retour était dans les probabilités de l'avenir ont enfermé les femmes qui leur sont échues dans le coin le plus retiré de leurs maisons, et les environnent de vénération, comme ils feraient pour les houris du prophète lui-même. Mais les autres dépositaires qui regardent la puissance d'Achmet comme à jamais abattue, et qui jugent son retour impossible, se sont appropriés audacieusement les esclaves de leur doux seigneur. Ceux-là ne croient pas à l'abandon de l'Algérie; ils ont confiance en notre victoire et en nous.

TESTAMENT DE LA REINE HORTENSE.

La *Presse* publie ce matin le testament de la reine Hortense et une lettre à son fils. Ce testament a été fait par la reine Hortense, le 2 avril 1837, pendant l'absence de son fils, qui était encore alors en Amérique. Voici ces deux pièces :

« Moi, Hortense Eugénie, voulant régler mes affaires comme elles l'exigent à cette heure, je décide que mon premier testament doit être

bien arriver, ajouta-t-il négligemment, comme si c'eût été une chose à laquelle il s'attendait, mais j'espère cependant que vous en serez quitte à meilleur marché.

— Merci de vos souhaits et de vos conseils, dont je tâcherai de profiter, répondit l'étranger avec un sourire et en pressant la main du vieux capitaine. Puis ils sortirent, suivis du sous-lieutenant et de plusieurs de ses camarades.

Arrivés sur le terrain, les deux adversaires se dépouillèrent de leurs habits sans prononcer une parole.

— Messieurs, dit l'étranger en se tournant vers les spectateurs, vous êtes officiers et par conséquent hommes d'honneur, je vous prends à témoin que je n'ai pas provoqué ce duel, et je déclare que je suis encore prêt à recevoir des excuses.

— Je n'en fais ni n'en reçois, dit le sous-lieutenant; c'est dans votre sang que je veux laver l'affront que vous m'avez fait.

— Alors, que ma destinée s'accomplisse, dit son antagoniste en se mettant en garde comme quelqu'un qui touchait une arme pour la première fois de sa vie.

Il est perdu, pensa le vieux capitaine, voyant qu'il avait le corps entièrement découvert, et il allait lui crier de s'effacer, mais il n'eut pas le temps, car à peine les fers furent-ils croisés, que le sous-lieutenant tomba en jetant un cri étouffé. Le coup avait été si prompt qu'aucun des spectateurs n'avait vu comment il avait été porté.

— Bien, dit le vieux capitaine. Le diable m'emporte! s'il n'a pas son compte, ajouta-t-il, en retournant le sous-lieutenant qui était tombé la face contre terre et qui avait déjà rendu le dernier soupir.

— A nous deux maintenant, s'écria le témoin du mort.

— Je n'ai rien eu avec vous; que me voulez-vous? dit l'étranger avec douceur.

— Vous avez tué mon ami et je viens le venger.

— Il a lui-même provoqué son sort.

— C'est égal! défendez-vous!

— Quoique cela ne soit ni juste ni loyal, j'accepte, répondit tranquillement l'étranger, et malgré les protestations du vieux capitaine qui prétendait que, l'honneur ayant été satisfait, tout devait être terminé; il fut décidé qu'un second combat aurait lieu.

Deux secondes après, l'ami du sous-lieutenant tomba à côté de son camarade.

Les spectateurs furent atterrés, tandis que la physionomie impassible de l'étranger, ne trahissait aucune espèce d'émotion.

— Hum! fit le vieux capitaine, en secouant la tête; il paraît que ce *gaillard*, n'est pas aussi conscré que je le pensais; il a la main heureuse.

— Est-ce assez, messieurs, demanda le vainqueur d'une voix calme et en essayant la lame ensanglantée de son épée.

— Oui, pour aujourd'hui, dirent les officiers, à moins que vous ne quittiez Rennes sur-le-champ.

— C'est ce que je ne ferai pas, et nul n'a le droit ni le pouvoir de m'y contraindre, répliqua l'étranger d'un ton ferme.

— Alors, nous nous reverrons.

— Comme vous voudrez.

Et l'on se sépara après avoir fait transporter le blessé.

regardé comme non avoué, puisque maintenant mon fils hérite seul de tout ce que je possède. Je veux donc, en son absence, et dans le cas où je ne survivrais pas à l'opération qu'on va me faire, régler ce que mon fils réglerait lui-même s'il était près de moi, éviter des embarras à ceux qui m'entourent, et donner des marques de souvenir aux personnes qui me sont chères.

Je voudrais pouvoir être transportée en France, et placée dans le même caveau où ma mère repose, à Reuil.

Je prie Mme. Salvage de vouloir bien être mon chargé d'affaires; je compte sur son dévouement jusqu'à la fin. Elle m'en a déjà donné tant de preuves, et elle connaît parfaitement mes affaires.

Mme. Salvage est donc mon exécuteur testamentaire. Elle fera la distribution des bijoux que je laisse à ma famille et à mes amis. Mme. Salvage conservera aussi mes mémoires jusqu'à ce qu'elle puisse les remettre à mon fils.

Je donne à mon neveu Napoléon-Jérôme (second fils du prince de Montfort) 20,000 fr.

Je laisse à ma cousine, la grande-duchesse de Bade, les boucles d'oreilles en perles fines qui me viennent de ma mère et que je porte constamment. Ce sera sans doute le dernier objet qui m'aura touchée; car il faudra les ôter de mes oreilles après ma mort; elle y pensera avec douleur, j'espère, et je désire que ce souvenir soit pour elle une preuve de ma tendre amitié.

Je laisse à la princesse douairière de Hohenzollern-Sigmaringen, qui a toujours été pour moi une mère et une amie, deux colonnes en jaspe données par le pape Pie VII.

Je laisse à ma nièce Josephine (princesse royale de Suède) ma parure complète de perles d'or soufflées.

A ma nièce Eugénie (princesse de Hohenzollern-Hechingen) une parure d'acier complète.

Je laisse à ma nièce Amélie (impératrice duchesse de Bragance) un écritoire avec mon portrait et celui de mes deux enfants.

A ma nièce Théodolinda (princesse de Leuchtenberg) un bracelet avec le portrait de son père (le prince Eugène).

A ma belle-fille (princesse Charlotte-Napoléon) mes petits bracelets, avec le portrait de mes deux fils et bouquet de diamants.

A ma nièce Mathilde (princesse de Montfort), mes bracelets en pierres de couleur.

A ma nièce Marie (la princesse de Bade), un collier de scarabées égyptiens. A ma nièce Josephine (princesse de Bade), un nécessaire en acier et une bague.

A mon cousin, le comte Louis Tascher de la Pagerie, une camée; à ses quatre filles; tout mon corail; à Josephine Tascher, qui est à Paris, un camée en émail; à ma cousine Hortense de Beauharnais un collier de petites perles fines avec un talisman en émeraude; à Mme. Forget, une paire de boucles d'oreilles en corail.

Je laisse à la comtesse Cafarelli un châle de Cachemire. Je désire que ce faible souvenir lui rappelle le noble dévouement qu'elle a mis à venir m'offrir de faire le service de dame d'honneur près de moi, dans un moment dangereux où bien d'autres s'en seraient dispensées, et où elle avait d'autant plus de mérite à le faire qu'elle n'était pas de ma maison d'honneur; mais les nobles caractères comme le sien sentent qu'ils s'élèvent en cherchant à servir le malheur.

Je laisse à la marquise Ney, un nécessaire en acier qui me vient de la princesse Borghèse; à la duchesse de Frioul (Mme. Favier), un bracelet en turquoises; à Mme. de Boursiers (ancienne gouvernante de Napoléon II et des enfants de la reine Hortense), un châle de cachemire; à la duchesse de Raguse, un bracelet en turquoises; à Mme. Salvage, mon épingle-émallée que je porte tous les jours, ma filleule (fille de Mourou, ancien président des Etats Unis), une broche en cachemire blanc; à Mlle. Mazuyer, un châle de cachemire bien lapis, épingles, broches et bracelets en chrysothèses; à Mlle. de Périgny, un châle de cachemire bleu de ciel et un collier; à Mme. Macaire, un fichu de dentelles; à la petite Claire Parquin (fille du commandant) tous les bijoux et les tableaux que son oncle Caril a en dépôt, hors les pièces de dentelles que M. Cochelet remettra à mon fils.

Je laisse à Mme. Récamier, comme un souvenir des soins et de l'intérêt qu'elle m'a témoigné à Rome, dans le moment d'une de mes douloureuses pestes, un voile de dentelle; je laisse à ma filleule, fille du général Bertrand, un camée monté en épingles; à M. de Wessenberg, dont j'estime le caractère, un tableau; au baron Félix Desplante, un camée; au colonel Vaudrey, pour le dévouement qu'il a montré à mon fils, un portrait de l'empereur; à M. Seymour Hamilton, ancien ministre d'Angleterre en Toscane, un camée entouré de perles fines, c'est pour lui rappeler toute ma reconnaissance.

Au fils de M. Delavigne, mon filleul, une montre avec la chaîne; à M. Parquin, une bague; à M. Vieillard (ancien gouverneur du prince Napoléon), une bague; à M. Coltrau, une bague en émeraudes et un châle pour sa sœur; au comte Aréce, une grande turquoise gravée;

Le pékin à une bonne poigne, dit l'un des officiers.

Oui, mais il ne sait pas tirer, répliqua un autre; il est heureux et voilà tout.

Nous verrons s'il le sera autant demain, ajouta un troisième.

Il existait malheureusement, en ce temps-là, un état d'irritation et de collision presque permanent, entre les militaires et les bourgeois, collisions souvent sanglantes surtout à Rennes, où presque tous les jeunes gens avaient tiré l'épée. Les premiers voulaient arroger sur les seconds, une suprématie que ceux-ci ne voulaient pas subir, de la naissance des querelles et des duels qui plongeaient souvent les familles dans le deuil et le désespoir: les choses en étaient quelquefois même venues au point que l'on s'était vu forcer de changer les garnisons, comme unique moyen de mettre un terme à ces déplorables scènes de désordre. C'est à cette époque que se passa l'histoire que je suis en train de raconter.

Le lendemain, un grand nombre d'officiers et de bourgeois se trouvaient au café de la Régence.

Monsieur, dit l'un des premiers en s'adressant à l'étranger, qui occupait la même place que la veille; vous devez sentir que l'affaire d'hier n'est pas terminée et je viens vous prier de me faire l'honneur d'échanger un coup de pistolet avec moi.

Soit, répondit froidement l'étranger, et ce jour là encore, deux nouvelles victimes de la funeste manie du duel, furent inhumés sans bruit, au lieu même où elles étaient tombées; toutes deux, quoique l'on eût fait feu à une assez grande distance, avaient été frappées à peu près au même endroit, au dessous du sein, ce qui ne pouvait être attribué qu'à un étrange hasard ou à... une fatale adresse.

C'est dommage, se disait à part, lui, le vieux capitaine, que ce ne soient pas les grosses épaulettes qui dégingolent, car au train dont il y va, les rangs seraient bientôt éclaircis, etc... cela ferait de la place aux autres. — Tant il est vrai que tout n'est qu'égoïsme ici bas.

C'est ainsi que les choses se passèrent pendant plusieurs jours consécutifs, à la grande joie des bourgeois, qui avaient enfin trouvé un vengeur, et à la grande mortification des militaires, dont l'humeur belliqueuse s'était considérablement refroidie.

Nul ne connaissait le formidable étranger et lorsque ses adversaires lui avaient demandé son nom: un nom ne fait rien à l'affaire, leur avait-il invariablement répondu; je suis un pékin, que cela vous suffise. Il ne fréquentait personne et avait toujours repoussé avec une froide politesse, toutes les avances que les jeunes gens de la ville lui avaient faites. Il ne provoquait pas directement les officiers, mais ses yeux constamment fixés sur eux, semblaient leur dire qu'il était prêt à les suivre au premier signal.

au colonel Dufour, à Genève, un déjeuné en plaqué; à M. de Querelles, une bague.

Je laisse au gouvernement du canton de Thurgovie une pendule dorée que je désire qu'il place dans la salle du grand conseil. Que ce souvenir lui rappelle le noble courage qu'il a mis à me conserver une tranquille hospitalité dans ce canton. Je donne à M. le docteur Compagnon, 1,000 francs de gratification et une montre, comme souvenir de son dévouement à venir me signer; je désire beaucoup que mon fils puisse le garder près de lui. Je prie mon fils de conserver une pension à mesdemoiselles Mazuyer et Périgny, comme souvenir de leurs bons soins pour moi.

J'espère que mon fils conservera toujours chez lui Vincent Rousseau. Son dévouement et son désintéressement ne sauraient être payés; je veux qu'il sache tout le cas que je fais de lui, et je désire qu'il serve mon fils comme il m'a servi.

Je demande à Mme. de Salvage la preuve d'amitié de s'occuper de tous ces détails d'exécution. Elle connaît toute ma confiance en elle: je n'ai plus la force de fixer d'autres détails moi-même.

Que mon mari donne un souvenir à ma mémoire, et qu'il sache que mon plus grand regret a été de ne pouvoir le rendre heureux.

Je n'ai point de conseils politiques à donner à mon fils, je sais qu'il connaît sa position et tous les devoirs que son nom lui impose.

Je pardonne à tous les souverains avec lesquels j'ai eu des relations d'amitié la légèreté de leur jugement sur moi. Je pardonne à tous les ministres et chargés d'affaires des puissances la fausseté des rapports qu'ils ont constamment faits sur moi. Je pardonne à quelques Français auxquels j'avais pu être utile, la calomnie dont ils m'ont accusé pour s'acquitter; je pardonne à ceux qui l'ont crue sans examen, et j'espère vivre un peu dans le souvenir de mes chers compatriotes. Je remercie tous ceux qui m'entourent, ainsi que mes serviteurs, de leurs bons soins, et j'espère qu'ils oublieront pas ma mémoire.

Arenberg, le 3 avril 1837. Signé, HORTENSE.

En même temps, la reine Hortense écrivait à son fils la lettre d'adieu suivante, lui envoyant au-delà de l'Océan la bénédiction qu'il a pu heureusement recevoir lui-même au pied du lit de mort de sa mère:

Mon cher fils, on doit me faire une opération absolument nécessaire. Si elle ne réussissait pas, je l'envoie, par cette lettre, ma bénédiction. Nous nous retrouverons, n'est-ce pas? dans un meilleur monde où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard possible; et tu penseras qu'en quittant celui-ci je ne regrette que toi, que ta bonne tendresse qui seule m'y a fait trouver quelque charme. Cela sera une consolation pour toi, mon cher ami, de penser que par tes soins, tu as rendu ta mère heureuse autant qu'elle pouvait l'être: tu penseras à toute ma tendresse pour toi et tu auras du courage. Pense qu'on a toujours un œil bienveillant et clairvoyant sur ce qu'on laisse ici bas; mais bien sûr on se le retrouve. Crois à cette douce idée: elle est trop nécessaire pour ne pas être vraie. Ce bon Aréce, je lui donne aussi ma bénédiction comme à un fils. Je te presse sur mon cœur, mon cher ami. Je suis bien calme, bien résignée et j'espère encore que nous nous reverrons dans ce monde-ci. Que la volonté de Dieu soit faite!

Ta tendre mère, signé HORTENSE. Ce 3 avril 1837.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 5.

En l'absence des fonds anglais, qui, à cause du dimanche, ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris, on s'attendait à plus de mouvement sur nos fonds. Cependant, la bourse a été agitée et les affaires ont été nombreuses. Le 3 p. c. ouvert à 80 1/2, a fléchi jusqu'à 80 20; à ce taux, quelques demandes l'ont reporté à 80 45, et il a fermé à 80 35 offert.

Le 5 p. c. était également offert, mais la réaction en hausse sur cette valeur a été moins sensible que sur le 3 p. c.

On a détaché aujourd'hui le coupon sur la rente de Naples au comptant et l'on a coté 97 90 sur cette valeur au comptant. L'actif espagnol reste à 20 3/4, mais les fonds portugais baissent dans ce qui se bourse; on a fait aujourd'hui 17 7/8 sur cette valeur. L'emprunt d'Haïti est remonté de 5 fr. sur un fait 36.

Les actions industrielles sont toujours en déclin; il n'est fait peu d'affaires sur ces valeurs; mais presque tous les cours sont encore cotés en baisse sur ceux d'hier.

NOUS VENONS DE RECEVOIR LES JOURNAUX DE MADRID DES 26 ET 27 NOVEMBRE; AINSI IL N'Y A PLUS DE NUMÉRO EN RETARD.

La suite de la séance de la chambre des députés du 25 n'a présenté rien de bien intéressant. La 2^e partie du rapport

vaincre. Il est fâcheux que l'on ait provoqué cet homme, poursuit le lieutenant après une pause, mais puisque la chose est faite, il faut du moins tâcher de nous en tirer avec honneur. Lui faire des avances, qu'il repousserait d'ailleurs peut être avec mépris, serait considéré comme un acte de faiblesse ou plutôt de lâcheté de notre part: comment donc faire? ah! il me vient une idée, ajoute-t-il, après un instant de réflexion et se frappant le front; je connais quelqu'un qui nous en débarrassera j'espère: allez tous ce soir à la Régence et vous verrez l'exécution du plan que j'ai conçu. Tous promirent de se trouver au rendez-vous.

Peu d'instants après cette conversation, un officier entra dans la caserne et faisait appeler Bertrand, sergent des grenadiers.

Présent mon lieutenant, dit le sous-officier.

Tu es un bon b... Cela vous plat à dire, mon lieutenant. Tu passes pour être le premier maître d'armes du régiment: on t'a donné le titre de *bourreau des cranes*. C'est trop d'honneur mon lieutenant. On dit que personne mieux que toi ne sait faire *proprement* un *boutonnère*.

Je ne dis pas non, mon lieutenant dit Bertrand, en se rengorgeant et en caressant sa moustache.

Serais-tu fâché d'avoir une affaire d'honneur? Bien au contraire: cela entretient la main, mon lieutenant. Eh bien! écoute: tu connais le Café de la Régence? Oui, mon lieutenant. C'est bon; mais ne m'interromps plus. Ce soir à quatre heures, tu iras à ce café; tu te feras accompagner par quelques-uns de tes camarades: tu entreras et dans le coin à gauche tu verras un individu vêtu d'une redingote bleue, boutonée jusqu'au menton; tu t'en approcheras et tu lui chermeras querelle... sous un prétexte quelconque: tu m'entends?

Connu, mon lieutenant. Mais, dit Bertrand en se ravissant et en se grattant l'oreille, ne puis-je pas savoir le pourquoi? Il est que ce particulier a descendu plusieurs de mes camarades et que... enfin, j'ai entendu parler de quelque chose; c'est un *dur à cuire*, à ce qu'il paraît, mon lieutenant.

As-tu peur? Plait-il lieutenant, dit Bertrand en se redressant et en portant la main sur la poignée de son sabre. Tu iras donc ce soir, où je t'ai dit, tu provoqueras le pékin en question, et puis... le reste te regarde. Suffit, on engage en quart, on lie le fer, on donne un coup de poignet; le fer vole, on se fend à fond, on entre tout droit, une, deux, et puis *ni vu ni connu*, mon lieutenant. Ce coup qui en a expédié plus d'un dans le royaume des *taupes*, enverra le pékin tenir compagnie aux autres. — Merçi, mon lieutenant, dit Bertrand en empoignant une pièce que venait de lui donner son officier.

Comme quatre heures sonnaient, plusieurs sous-officiers entraient au Café de la Régence; celui qui était à leur tête s'avança d'un pas rapide et assuré vers la personne qui lui avait été désignée et qui avait en ce moment, la tête penchée sur sa main, et saisissant un verre plein qui était

relatif aux élections de Madrid a été envoyé de nouveau à la commission. On prétend que celle-ci proposera le renouvellement de toutes les élections de Madrid afin de laisser la liberté aux électeurs de Madrid de nommer de nouveau quelques députés qui, bien que de l'opposition, sont cependant de ces sommités qu'il n'est pas politique d'éloigner de la représentation nationale.

Le 26 n'y a pas eu de séance; le 27 on devait commencer la discussion sur le projet d'adresse.

La Gazette de Madrid contient un décret qui porte que la reine, prenant en considération les demandes réitérées de don Rafael Perez, qui désire se retirer par des raisons de santé, chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur don Francisco Uloa, actuellement ministre de la marine et des colonies.

On a par la voie de Madrid des nouvelles de Valence jusqu'au 21 novembre. D'après ces nouvelles le général Oraa est parti à deux heures du soir le 18, de Murviedro avec la première division pour aller camper à Nulez, et le général Borsó avec la seconde est passé sans s'arrêter pour aller le rejoindre à Almenara ou à Cladhear. Les factieux, en apprenant l'approche de nos troupes, se sont repliés sur Onda.

En partant de Murviedro le général en chef détacha deux escadrons vers Nulez, dans l'objet d'aller reconnaître le terrain et de surprendre l'ennemi. En effet, ils parvinrent à envelopper complètement une garde avancée de 40 cavaliers qui furent tous passés au fil de l'épée, et l'on s'empara de leurs armes et de leurs chevaux.

Enfin, le 19, Oraa s'est avancé jusqu'à Acora, où se trouvaient réunies les bandes de Cabrera, Forcadell et Bujel, il s'engagea un combat très meurtrier; l'ennemi a eu, à ce que l'on dit, un grand nombre de morts et 300 prisonniers.

BRUXELLES, LE 6 DÉCEMBRE.

Hier, LL. MM. sont arrivées en ville à midi. Le Roi a accordé de nombreuses audiences. S. M. a reçu en audience particulière M. Charles de Brouckere, directeur de la Banque de Belgique.

Le général Hurel, chef de l'état major général de l'armée, a été également reçu par S. M.

Le gouvernement mettra incessamment en adjudication les travaux de la route en fer de Bruxelles à Tubise, ils seront poussés avec la plus grande célérité possible pour que cette route puisse être achevée dans le courant de l'année.

Le tracé du chemin de fer de Namur à Tirlemont, vient d'être achevé.

Un terrible événement plonge dans le deuil cinq familles de Mormal. Un ouvrier fumeur allant faire du feu dans un endroit de la houillère de M. Lahue (Jules), ou depuis deux ans, on n'en avait fait, le feu grisou prit à l'instant et se répandit dans la houillère, dix hommes périrent, dont un père et ses trois fils.

Bruxelles, 6 décembre (trois heures) — Depuis quelques jours on remarque avec plaisir augmenter le nombre des habitués de la bourse. Beaucoup de personnes qui étaient à la campagne sont rentrées, elles veulent à leurs intérêts. Par ce fait les opérations ont pris d'activité. Elles ont été très importantes aujourd'hui, et il y avait peu de vendeurs dans les valeurs, jouissant de la faveur. Les actions à émettre de la Société Civile pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles, se sont traitées largement sur le pied de 10, 11 et 12 pour cent des primes pour les actions fermes et 10 p. c. les éventuelles. La clôture il n'y avait plus de vendeurs à aucun prix. Il y a assez longtemps que l'on avait vu pareille confiance, car dans plusieurs souscriptions, les éventualités ont été offertes au prix, sans preneurs.

placé devant elle; à ta santé pékin! lui dit-il, en vidant d'un seul trait et en le brisant ensuite sur la table. L'étranger se dressant aussitôt de toute sa hauteur, fixa le provocateur et d'un geste impérieux lui ordonna de sortir; celui-ci n'eut pas plus tôt envisagé l'étranger, qu'il pâlit, fit brusquement trois pas en arrière en portant respectueusement la main à son schako et en balbutiant pardon... mon... — Pas un mot de plus... sortez! s'écria l'étranger d'une voix de tonnerre.

Filons! et leste! dit Bertrand, en faisant un demi-tour à droite et en entraînant ses camarades.

Il y avait foule ce jour-là au Café de la Régence; la salle était comble et les yeux des spectateurs, tant bourgeois que militaires, avaient été témoins de la scène extraordinaire qui venait de se passer, exprimant un étonnement d'autant plus grand, que peu d'entre eux connaissaient ce qui avait été tramé contre l'étranger, mais celui qui fut le plus stupéfait au dénouement fut sans contredit le lieutenant inspecteur.

Messieurs, dit l'étranger d'un accent profondément irrité, je me suis borné jusqu'à présent à accepter les cartels; j'ai vu de plus en plus dresser, quoique je n'eusse offensé aucun de vous, mais actuellement que vous n'avez pas rougi de me faire provoquer par un spadassin de profession dans l'intention évidente de vous défaire de celui que vous n'osez plus combattre, je défie tous les officiers de la garnison, du moins tous ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables d'une pareille infamie; et lançant une poignée de cartes qui retombèrent en se séparant au milieu des groupes, voici mon adresse, ajouta-t-il; puis les bras croisés sur sa poitrine et les yeux fixés sur ses adversaires, il attendit leur réponse.

Bravo! bravo! s'écrièrent les bourgeois.

Les officiers s'entre-regardèrent et se turent; aucun d'eux ne bougea, mais quelle ne fut pas leur consternation, lorsqu'un jeune homme qui avait ramassé l'une des cartes, y lut à haute voix: Le chef d'escadron de classacurs de la garde impériale, officier de la légion d'honneur Basse, Ce nom si connu, jeté ainsi à l'improviste au milieu de la foule, pouvait manquer de produire une profonde sensation, car il appartenait au plus adroit tireur de pistolet et à la meilleure lame de France.

Toujours mauvaise tête, dit le major du 2^e qui entra en cet instant et en pressant cordialement la main de son frère d'armes; toujours mauvaise tête.

Non! mais toujours forcé par la fatalité à verser le sang, répondit le commandant d'une voix sombre.

Quoi! il en soit, reprit le major, ému, je vous prie d'épargner nos jeunes officiers, pour qui vous eussiez présence à Rennes, à été presque aussi fatale qu'une bataille.

Je crois que votre recommandation est devenue inutile, répliqua son ami avec un sourire mêlé de tristesse et d'ironie.

Quelques jours après, le terrible chef d'escadron étant parti pour rejoindre l'armée d'Espagne, les jeunes officiers cherchèrent à se consolider de leur disgrâce, en se répétant mutuellement que leur camarade n'aurait pas été vaincu par un pékin, tandis que leur camarade plus âgé, ainsi que leurs supérieurs, qui avaient blâmé leur conduite, espérèrent qu'ils profiteraient d'une leçon si chèrement payée.

Le 26 n'y a pas eu de séance; le 27 on devait commencer la discussion sur le projet d'adresse.

La Gazette de Madrid contient un décret qui porte que la reine, prenant en considération les demandes réitérées de don Rafael Perez, qui désire se retirer par des raisons de santé, chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur don Francisco Uloa, actuellement ministre de la marine et des colonies.

On a par la voie de Madrid des nouvelles de Valence jusqu'au 21 novembre. D'après ces nouvelles le général Oraa est parti à deux heures du soir le 18, de Murviedro avec la première division pour aller camper à Nulez, et le général Borsó avec la seconde est passé sans s'arrêter pour aller le rejoindre à Almenara ou à Cladhear. Les factieux, en apprenant l'approche de nos troupes, se sont repliés sur Onda.

En partant de Murviedro le général en chef détacha deux escadrons vers Nulez, dans l'objet d'aller reconnaître le terrain et de surprendre l'ennemi. En effet, ils parvinrent à envelopper complètement une garde avancée de 40 cavaliers qui furent tous passés au fil de l'épée, et l'on s'empara de leurs armes et de leurs chevaux.

Enfin, le 19, Oraa s'est avancé jusqu'à Acora, où se trouvaient réunies les bandes de Cabrera, Forcadell et Bujel, il s'engagea un combat très meurtrier; l'ennemi a eu, à ce que l'on dit, un grand nombre de morts et 300 prisonniers.

Société Générale titres en nom, continuation de hausse fl. 825 fait et reste P; certificats au porteur émission de Paris, 725 A; Société de mutualité 1142 50 (114 114) et A; Banque de Belgique 1476 (147 147); Actions Réunies donnant lieu à beaucoup d'affaires, en voie de hausse et très recherchées à terme, cotées 1065 1070 (106 112 107) et P.

Les chemins de fer de Cologne ont été négligés, il figurent à 1124 P. L'actif espagnol est complètement délaissé; il y avait 19 3/4 cours.

La neige empêche les communications télégraphiques avec Anvers. Marché des huiles et graines — L'huile de coïza au comptant est offerte, sur janvier et février il y a quelques demandes; les graines sont faibles; les tourteaux donnent lieu à peu d'affaires, les huiles de lin sont très offertes.

LIEGE, LE 6 DÉCEMBRE.

C'est avec beaucoup de regret que nous avons vu sanctionner, au second vote, la disposition de la loi sur l'école militaire, qui rend obligatoire l'étude du flamand. Nous avions espéré que la chambre se montrerait moins exclusive et surtout que les représentants des provinces wallonnes répondraient avec force la prétention de soumettre tous les élèves à une condition semblable. Mais nous avons été trompés dans notre attente. C'est encore une circonstance dans laquelle les députés de Liège ont manqué à leur devoir.

Il leur eût été cependant très facile, ce nous semble, de combattre avec succès les arguments des défenseurs du projet, et de démontrer l'injustice qu'il y aurait à exiger, pour les élèves des provinces wallonnes, des connaissances plus étendues que pour les élèves des provinces flamandes. Que l'on n'objecte pas que ceux-ci seront obligés d'étudier le français. En entrant à l'école, les jeunes gens qui se destinent à l'état militaire, connaissent, tout, assez de français pour se faire comprendre par leurs maîtres et leurs condisciples. Ils ont déjà étudié cette langue dans les écoles primaires et dans les collèges d'où ils sortent. La plupart d'entre eux la parlent. Mais il n'en est pas de même des jeunes wallons; pour ce qui concerne le flamand; cet idiome n'est pas enseigné dans les écoles établies dans les provinces qu'ils habitent. Ils sont complètement étrangers à ses premiers éléments. Pour l'apprendre, il faudra qu'ils y consacrent le double du temps que leurs condisciples flamands emploieront à se perfectionner dans le français. Il résultera de là qu'ils seront forcés de négliger des études plus sérieuses et plus utiles; il est à craindre aussi que cette obligation d'étudier le flamand leur inspire de l'éloignement pour les jeunes gens qui, à cause de leur origine, et du dialecte qu'ils parlent, se trouveront placés dans des conditions plus favorables qu'eux. Le moyen employé pour amener un rapprochement plus intime entre les flamands et les wallons, produira ainsi un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attend. Nul n'a développé ces considérations; personne n'a songé à les faire valoir.

On ne s'est pas même inquiété de savoir quel flamand on enseignerait. Sera-ce le flamand de Bruges, celui de Gand, celui de Bruxelles, celui d'Anvers, celui de Maestricht; ou n'en sait rien? Retrograderait-on jusqu'à Van Maerlant ou s'avancera-t-on jusqu'à Siegenbeck? On veut enseigner à nos jeunes officiers le flamand pour qu'ils puissent, au besoin, se faire comprendre, sans interprète, de tous les soldats placés sous leur commandement. Mais on ne parviendra pas à ce but. Le Flamand du Limbourg ne comprend pas le flamand de la Flandre Occidentale. C'est tout un autre dialecte, tout un autre accent. Que ceci ne nous étonne point. Le Flamand n'est pas une langue. Il faut remonter jusqu'aux XV et XVI siècles pour retrouver l'uniformité du dialecte; mais depuis que la langue hollandaise s'est formée et établie, le vieux flamand, qui était resté à peu près stationnaire, s'est fractionné en une infinité de patois qui n'ont d'autre lien entre eux que leur commune origine: le bas saxon.

Nous ne croyons pas, ainsi que l'on a dit, que l'introduction dans la loi sur l'école militaire de la disposition qui rend l'étude de flamand obligatoire, soit une atteinte à la constitution. L'état est libre de faire enseigner, dans ses établissements d'instruction, tels cours spéciaux qu'il juge utiles et nécessaires. Il ne viendra sans doute à l'esprit de personne de contester, à l'autorité municipale, le droit de rendre obligatoires, dans les collèges érigés par elle, l'étude du latin et du grec. De même on ne saurait dénier à l'état le droit d'établir des cours de flamand aux universités ou aux écoles spéciales qui relèvent uniquement de lui, et de soumettre les élèves qui voudraient y entrer, à l'obligation de fréquenter ces cours. L'état se trouve placé, à cet égard, sur la même ligne que les particuliers. La constitution, en déclarant que l'emploi des langues est facultatif, a voulu simplement sanctionner la liberté du langage, et garantir aux différentes provinces l'usage de leurs dialectes respectifs, dans tous les actes de la vie publique et privée. Or, ce principe n'est nullement violé dans la loi qui vient d'être adoptée par la chambre des représentants.

Notre critique ne porte que sur l'inutilité et l'espèce d'injustice qui caractérisent la disposition contre laquelle nous réclamons. Mais le malheureusement n'est pas irréparable. Bientôt la loi nouvelle sera soumise à la discussion du sénat. Espérons que le programme des cours obligatoires fera l'objet d'une révision sévère, et que le gouvernement, qui n'a aucune raison pour insister sur la conservation de l'article qui est si généralement critiqué, consentira à le modifier. Il faut que les conditions requises pour acquérir les sciences, soient égales pour tous, et que, Wallons et Flamands, tous puissent, avec la même facilité, s'instruire dans l'art stratégique qui forme la base de l'enseignement de la nouvelle école.

Le Courrier belge ne sait plus à quel saint se vouer pour arrêter, à ce qu'il semble, la désertion de ses abonnés. Depuis quelques jours, il publie au long dans ses colonnes, des certificats de capacité et de moralité, délivrés à son rédacteur en chef, par des personnes bienveillantes au nom desquelles il réclame assistance et appui. Il n'est pas même les lettres particulières de quelques abonnés bénévoles qui professent une admiration sans bornes pour les doctrines du

Courrier. — Votre article est excellent M. Jobard. — Bravo M. Jobard! Continuez ainsi. Tous les honnêtes gens sont pour vous. — Nous ignorons si l'emploi de semblables moyens fera hausser momentanément le crédit du Courrier; mais ce que nous n'ignorons pas, c'est qu'un journaliste qui a recours à ces ruses de charlatan finira tôt ou tard par se faire, siffler avec la plus touchante unanimité.

Il y avait grande jubilation, ces jours passés, dans le camp du Courrier Belge. Le Politique venait de se convertir à ses doctrines. Il avait découvert, le Courrier, que le Politique a enfin abdiqué ses préventions contre l'industrie et le commerce. Le Politique défendait enfin les intérêts matériels et appelait, sur leur développement progressif, toute la sollicitude de nos hommes d'état. Le Politique avait enfin accepté l'honorable et généreux patronage du Courrier et allait travailler, de concert avec lui, à la régénération complète de la matière, trop long temps frappée d'anathème.

Nous nous étions proposés de répondre quelques mots au Courrier, à ce sujet, et de lui prouver que nous persistions aussi vivement que jamais dans nos opinions sur l'intervention de l'état dans les Sociétés anonymes, et sur les dangers que peuvent entraîner, pour le pays, la réunion du gouvernement et de la banque. Mais nous avons renoncé à ce projet, en lisant dans le Belge les lignes suivantes, qui renferment la seule réponse qu'il convienne de faire aux hallucinations du Courrier:

« Le Courrier Belge, qui a inventé les semelles de bottes, les étoiles fixes, et les omelettes soufflées, nous apprend dans sa dernière réponse au Politique que tout adversaire qui rend hommage à l'industrie, se rallie par le fait au Courrier Belge. Heureux don de l'imagination! »

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants a repris aujourd'hui la discussion du budget de la justice. Le chapitre relatif aux prisons, et celui relatif aux établissements de charité ont seul donné lieu à quelques observations, mais n'ont subi aucun changement. Le budget fixé à la somme de 6,345,875 francs a été ensuite adopté par 76 voix contre 5. Sur la demande de M. de B. h. il a été stipulé que la ville de Bruxelles et la province de Brabant contribueraient chacune pour 500,000 fr. dans les frais de construction du palais de justice, et resteraient chargées de l'entretien du mobilier et de la réparation des locaux.

M. Verhaegen a demandé que l'on mit à l'ordre du jour des sections les projets de loi relatifs à l'augmentation du personnel de plusieurs tribunaux, et au traitement des membres de l'ordre judiciaire. Cette proposition a été adoptée. La chambre s'occupera demain du budget des finances.

Nous sommes informés que Mme. Gordon, qui donne en ce moment des concerts à Bruxelles, et dont tous les journaux s'entretiennent depuis quelques temps, se propose de venir à Liège, où elle donnera un concert, le 21 de ce mois.

— La section centrale du projet de loi relatif au nouveau tarif du timbre, a nommé son rapporteur et fait choix de M. Demonceau. En ce qui touche le timbre des journaux, la section centrale propose la conservation du droit proportionnel, et, si nous sommes bien informés, elle n'admettrait qu'une faible réduction, celle des centimes additionnels. (Ind.)

— Les journaux anglais du 4 décembre, arrivés hier, sont sans intérêt. Un brouillard tellement épais a régné à Londres ces jours-ci, qu'il était presque impossible de sortir. Nonobstant les mesures qu'on avait prises pour prévenir les accidents, plusieurs malheurs sont arrivés dans les rues les plus fréquentées.

Le chapitre de la Collégiale d'Aix-la-Chapelle et le clergé de la même ville, ayant reçu, du chapitre métropolitain de Cologne, une circulaire datée du 20 novembre, dans laquelle on leur annonce que Mgr. l'archevêque a été éloigné du diocèse pour des motifs très-graves, MM. les curés lui ont répondu qu'ils ne connaissent point ces motifs, et que tout ce qu'ils savaient, c'est que Mgr. l'archevêque, tant dans les affaires hérésiennes que dans les mariages mixtes, ainsi que dans tout le reste, a rempli les devoirs d'un bon pasteur. Ils prient en conséquence le chapitre métropolitain, s'il connaît des motifs cachés de l'éloignement du prélat, de vouloir les leur communiquer. Nous garantissons ce fait exact et certain. (Courrier de la Meuse.)

— On lit dans le Courrier Belge: « Nous savons de source certaine qu'une pétition des charbonniers sera présentée ces jours-ci à la chambre, établissant par des chiffres que le bénéfice moyen de toutes les houillères du pays n'est que de 7 1/2 pour cent des capitaux employés; il est certain que c'est bien peu pour une industrie qui présente autant de risques à courir. »

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

L'obtention ou le refus d'une salle de concerts n'est pas d'une telle importance que l'on doive en entretenir longuement le public, qui n'en peut mais, et ne s'en soucie guère; aussi garderais-je le silence sur mes rapports avec le conseil de la Société d'Emulation, si, dans un article à ce sujet, où les faits sont complètement dénaturés, votre intéressant journal ne m'avait mis dans l'obligation de me défendre. Lors qu'en 1836, je sollicitai la faculté de me servir de la salle de la Société d'Emulation, j'ignorais que ce fait entraînerait, pour moi, l'obligation de jouer gratuitement à ses concerts de Carême. La salle me fut accordée sans conditions aucunes, et lorsque ensuite je reçus l'invitation de jouer auxdits concerts, je m'y refusai, par la raison toute simple qu'aucun engagement ne me liait, et que je ne possédant aucune fortune, et n'existant que du produit de mes faibles talents, j'étais, et suis encore, dans l'obligation d'en retirer tous les avantages pécuniaires possibles. Du reste le public sait que maintes fois je me suis fait entendre au bénéfice des artistes mes compatriotes, et j'ajouterais, messieurs les rédacteurs, qu'à mon retour de mon voyage en France, M. Soubre et moi nous avons le projet de donner cet hiver un concert pour les pauvres, si nous obtenons la disposition d'une salle, quelle qu'elle soit. Ce n'est donc point par une fausse fierté que je refuse de me faire entendre gratuitement; mais je dois éviter de fatiguer le public de ma présence, alors qu'il n'en résulte aucun avantage réel ni pour moi ni pour d'autres.

Cette année je connaissais, il est vrai, la condition qui m'était imposée par la Société d'Emulation, et certes je ne me serais pas oublié jusqu'à m'approprier son local, en me réservant de lui manquer de foi,

lors de ses concerts de Carême, ainsi que l'on m'en accusait à tort en 1836; j'écrivis à son honorable président et lui demandai si la Société ne daignerait pas se départir en ma faveur de la règle établie; sa réponse fut négative, et je me décidai à me servir de la Salle des Variétés.

Voilà les faits dans toute leur exactitude. Que la Société d'Emulation tiennne à l'exécution de la règle qu'elle s'est prescrite, rien de plus juste sans doute; mais qu'à l'aide de renseignements incomplets ou fautifs on me présente au public sous le jour le plus défavorable, que l'on m'accuse d'ingratitude ou de manque de foi, c'est ce dont aussi j'ai le droit d'être péniblement surpris. Mon devoir, MM. les rédacteurs, est de repousser un tort qui n'est pas le mien, et je terminerai cette lettre, déjà trop longue, par un mot d'explication relatif à l'archet d'honneur dont vous avez fait mention.

En 1835 (et non l'année dernière), la Société m'avait engagé à jouer à l'un de ses concerts moyennant rétribution; après m'avoir entendu, elle décida, par faveur spéciale, qu'un archet d'honneur me serait décerné, et dans une lettre beaucoup trop flatteuse pour moi, M. Picard, secrétaire général de la Société, m'annonça le 26 avril (1835), que cette marque de haute bienveillance me serait remise à la prochaine séance publique de la Société! Pour moi, MM. les rédacteurs, touché de tant d'obligeance, je voulus en témoigner ma reconnaissance en artiste, et je jouai gratuitement une seconde fois à l'un des concerts de Carême de la même année 1835.

Je n'ai eu parler depuis ce temps ni de la séance publique dans laquelle ledit archet devait m'être remis, ni de l'archet lui-même, et je n'ai pas cru devoir en entretenir vos nombreux lecteurs. Je désire, au reste, que cette simple explication serve à les détromper, ainsi que vous, MM. les rédacteurs.

Agreez, etc. Liège, le 6 décembre 1837. F. PRUME.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 8, 5me. représentation du 4me. mois d'abonnement, 3me. représentation de M. Lhérie, 1er. comique du théâtre des Variétés, première représentation de: le COMEDIEN ET LE ROI DE PRUSSE. — Première représentation de PAGANINI, scène de M. Lhérie. — La seconde représentation de FOLBERT ET POLYDORE.

ANNONCES.

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDREY, derrière l'Hôtel de Ville.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS; ESTURGEON, SAUMON frais et fumé. Chez ANDRIEN.

ON DEMANDE pour VERVIERS DEUX JARDINIERS connaissant la coupe des arbres. S'adresser rue pont d'Ile, n° 17. 2148

QUARTIER remis à neuf, à LOUER, rue Hors-Château; n. 478. S'y adresser. 2229

BEAU QUARTIER A LOUER composé de 7 PIÈCES, avec Pompe, Citerne, Cave et Grenier au n° 602, rue St Hubert.

BEAU QUARTIER A LOUER à des personnes tranquilles rue sur la Fontaine, n° 193, près du pont d'Avroy. 2217

A VENDRE un BON CHEVAL propre à la selle et le TILBURY. S'adresser n. 855, place du spectacle, de 9 à 11 heures pu matin. 2225

A VENDRE, au n. 554, à la maison faisant le coin des rues Florimont et Régence, TOUS LES OUTILS concernant L'ÉTAT DE CISELEUR, UNE QUANTITÉ DE MODELES, ainsi qu'un choix de GRAVURES utiles à cet art. S'y adresser pour les voir tous les lundi et jeudi, de une à deux heures de l'après dinée.

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE IMMÉDIATEMENT, LE BEAU CHATEAU DE STRIVAY, commune de PLAINVAUX, bâti à la moderne et très commodément distribué, avec remises, écuries, cour, grand jardin emmurillé, et garni d'espaliers, bosquets, etc. etc. S'adresser en l'étude du notaire NIHOUL, à Seraing: 2185

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 14 DÉCEMBRE 1837, A UNE HEURE PRÉCISE DE RELEVÉE, AU RIVAGE DE CHOKIER, Le notaire BIAR VENDRA À LA RECETTE DE L'ANCIEN NOTAIRE DELVAUX, UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS, savoir: Gros Chênes, Hêtres, Ormes, Frênes, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, etc. etc. ARGENT COMPTANT. 2254

VENTE DE MEUBLES

POUR CESSATION DE COMMERCE. LE 20 DÉCEMBRE COURANT ET JOURS SUIVANS, A DEUX HEURES DE RELEVÉE,

M. DOUTREUWE, propriétaire de L'HOTEL D'ALLEMAGNE, quasi de la Belle à Liège, fera VENDRE publiquement

UNE TRÈS GRANDE PARTIE DE MEUBLES,

Consistant en beaucoup de Lits, Matelas, Bois de lits, Rideaux, Couvertures, Courtépintes, Poêles, Cuisinières, Commodes, Secrétaires, Tables, Chaises, Miroirs, Porcelaines, Fayences, Batterie de cuisine, et une infinité d'objets divers.



ALA FOIRE DE LEIPZIG,
Magasin de jouets d'enfants.

Mlle. QUILLET, Marchande à prix fixe, vendant en gros et en détail, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'arriver de Paris et de Francfort pour déballer en cette ville avec un très grand ASSORTIMENT de Quincallerie fine et ordinaire et une très grande quantité de bijouterie dorée, dans les plus nouveaux goûts, savoir : Agrafes pour manteaux de toutes façons, Peignes, en tous genres, Broserie de toute espèce, Coutellerie, Rasoirs, Couteils à l'épreuve, Tabletterie, Flambeaux, Salières et Huiliers platinés en argent, Parfumeries, Savon de Windsor à 1 fr. la douzaine, Fournitures de bureaux, Cabs et Sac de dames, Fourts et Cannes assortis, Jeux de Société de toutes espèces, Socques pour dames à fr. 2 50, Pipes et Tuyaux de Pipes, Cabarets de toutes grandeurs, Bouteilles de toute qualité, Longuons, Lougnettes de spectacle de toutes espèces, Lunettes d'approche et assortiment de JOUETS D'ENFANS de toutes les sortes, Bâtons et Veilleuses. Elle a aussi un grand nombre d'objets de toute espèce qu'elle vend au prix de 15 cents et de 22 cents la pièce.

Elle est débâllée ancien Café du Midi, entrée : place de la comédie, chez le Marchand de parapluie.
Ce magasin sera ouvert le 1er décembre. 2191

1 fr. 25 c. **DICIONNAIRE** relié, 1 75
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANCAISE,
CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300.000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. S. TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

ON FAIT SAVOIR QUE,
LE JEUDI 21 DÉCEMBRE 1837, A DEUX HEURES APRÈS MIDI,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude rue des Châtaux à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DES RENTES SUIVANTES SAVOIR :

Premier Lot.
UNE RENTE de 57 fl. ou 69 francs 28 centimes échéant le 1er mars.

Deuxième Lot.
UNE AUTRE de 41 fl. 5 sous ou 50 frs. 13 centimes échéant le 25 décembre.

Troisième Lot.
TROIS RENTES chacune de 17 fl., ensemble 51 fl. ou 62 frs. échéant le 1er mars.
Ces cinq rentes sont dues par Marie Barbe Fléron, veuve de Christophe Delderne, cultivatrice demeurant à Liège, au faubourg de Vivegnis.

Quatrième Lot.
UNE RENTE de 30 frs. échéant le 25 décembre, due par les enfants d'Anne Marie Lepape décédée; épouse de Godfroid Riga, demeurant audit faubourg.

Cinquième Lot.
UNE RENTE de 10 fl. ou 12 frs. 15 centimes échéant le 25 décembre due par Marie Thérèse Lepape épouse de Lambert Evrard dudit faubourg.

Sixième et dernier Lot.
UNE PAREILLE RENTE de 12 frs. 15 centimes échéant le 25 décembre due par Denis et Joseph Collart, cultivateurs au même faubourg de Vivegnis.
Les titres de ces rentes sont déposés en l'étude dudit N^o BOULANGER, où on peut prendre communication, ainsi que des conditions de la vente. 2244

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMIMILLION 4150 FLOLINS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera irrévocablement et DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^s,
Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin

Le 18 DÉCEMBRE COURANT, A MIDI PRÉCIS, Maître DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en sa demeure rue Féronstrée, DEUX BEAUX CHEVAUX, appareillés, une jolie voiture, deux paires de harnais, un harnais de tilbury et UN GAILOTT.
On peut voir tous les objets, rue Sœurs de Hasques, n^o 280 bis. 2243

A LOUER
POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE.

UNE MAISON.

REBÂTIE A NEUF,

SITUÉE RUE SAINT-REMY, A LIÈGE, N^o 505,

Consistant en deux salons, salle à manger, cabinet et grande cuisine au rez de chaussée, belles caves au dessous, cour, pompe et citerne; cinq belles pièces au premier étage, six au second, dont plusieurs avec cheminées en marbre, etc., très grands greniers.

Cette maison est très bien aérée et nouvellement décorée. On pourrait en faire l'acquisition, avec grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour la voir au n^o 504, maison joignante, tous les jours depuis 11 heures du matin jusqu'à une heure de relevée, et pour connaître les prix et conditions en l'étude du notaire BIAR, à Liège. 2255

Belle Vente de Futaie.

MARDI 12 DÉCEMBRE COURANT, A 10 HEURES DU MATIN, M^o VARLET, notaire à Beine, vendra publiquement au pied des arbres, à la requête de M. Léopold de STOCKHEM DE HEPSEE,

UNE TRÈS GRANDE QUANTITE DE MARCHÉS DE BOIS BLANCS, PEUPLIERS, FRÈNES, ORMES, HÊTRES et CHÊNES d'une grande beauté, croissant dans les bois dépendant du château de Beine, et à quelques minutes de distance de la route de Liège à Herve.

A CRÉDIT, moyennant caution. 2211

LE 21 DÉCEMBRE 1837, A DIX HEURES DU MATIN,

LES HÉRITIERS DE JACQUES FLÉRON,
FERONT PROCÉDÉ,

Pardevant M. le juge de paix du quartier du Nord de cette ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Palais, numéro 443, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis par jugement du tribunal civil de Liège,

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES
DES IMMEUBLES**

DONT LA DÉSIGNATION SUIV, SAVOIR :

Premier lot.

Une PETITE MAISON cotée 326, avec 13 ares 8 centiares de terre, contigue et derrière icelle, tenant du levant à Jean Libotte et du couchant Thomas Wilmotte.

Deuxième lot.

Une PIÈCE DE TERRE LABOURABLE de 7 ares 62 centiares, derrière la maison de la veuve Delderneue.
Un vignoble faisant suite à la pièce de terre qui précède de 8 ares 72 centiares.

Troisième et dernier lot.

Une PIÈCE DE TERRE de 4 ares 36 centiares, tenant du levant Pierre Jamme, du couchant Lambert Evrard.
UN VIGNOBLE près de la pièce qui précède de 4 ares 36 centiares ayant les mêmes joignans.

Un comble situé au-dessus du vignoble précédent de 2 ares 18 centiares, tenant du levant audit Jamme, du couchant Lambert Evrard.

Le tout situé au faubourg de Vivegnis quartier du Nord de cette ville.

On peut prendre connaissance des conditions de la vente au bureau de ladite justice de paix et en l'étude dudit notaire BOULANGER, dépositaire des titres. 2231

IMMEUBLES A ENCHÉRIR.

On peut SURENCHÉRIR d'un 20^e jusque y compris le 13 décembre 1837, les IMMEUBLES ci-après, par déclaration à faire devant le Notaire GILON, à Seraing.

1^{er} LOT. — Une BRASSERIE avec tous ses accessoires, bâtiments, cour, jardin et prairie, situés à Seraing, adjugés y compris fr. 2519 25 centimes pour capitaux de deux rentes au prix de fr. 39,319 25
2^{me} LOT. — Une PIÈCE de TERRE, de 5 verges, en lieu dit Marot, même commune, adjugée pour le prix, charges comprises de 886 50
3^{me} LOT. — Une IDEM, de 3 verges, située au Molinet, audit Seraing, pour 730 00
4^{me} LOT. — Une RENTE de sept florins et dix sous de Liège, adjugée pour 120 00

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgeois et échevins, invite les personnes ci-dessus désignées à se rendre, le plutôt possible, au secrétariat, pour affaire d'administration.

M. Baligant, Pierre Joseph, — Dechamps, L. L. J., fabricant. — Dehner, ex membre du congrès. — Elmand, Jean François Théodore, tanneur. — Jaspas, Jean Bte., pensionné. — Hays, J. au Michel, tailleur. — Lejeune, Jean François, pensionné. — Martin, François, pensionné. — Nossent, Oger, ouvrier condonnier. — Poiteau, Auguste, sergent major de la garde civique. — Renotte, Jean Joseph, garçon tailleur.
A l'Hôtel de Ville, le 4 décembre 1837.
Le président, Louis Jamme.

BOURSES.

PARIS, LE 5 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent.	107 15	Esp. D. diff. s. int.	6 1/2
Trois pour cent.	80 25	Dt. pas. s. int.	4 1/2
Act. de la B. de Fr.	255 1/2	Belg. Empr. 1832	100 1/2
Napl. Cert. Falc.	97 50	Banque de Belg.	1527 50
Esp. Ardoin 1831.	20 5/8		

LONDRES, LE 4 DÉCEMBRE.

3 ^e consolidés.	93 5/8	Espagne. Cortés.	20 1/8
Bel. m. 1832 C. D.	100 1/2	Dillérées.	7 7/8
Holl Dette active.	54 3/8	Passives.	4 5/8
Portugais, 5 p. c.	30 1/2	Russie.	100
Id. 3 p. c.	19 3/4	Brsil. Empr. 1831.	79 1/2

AMSTERDAM, LE 5 DÉCEMBRE.

Holl. Dette active.	101 1/2	Inscr. au gr. livre.	66 5/16
Dito 2 1/2.	53 5/16	Certif. à Amst.	96 1/2
Ditérée.	100 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	100 1/2
Billet de change.	22 5/8	Lots de lid. 50 f.	100 1/2
Syndic. d'amort.	93 5/8	Espagne. E. Ard.	19 3/4
3 1/2.	100 1/2	Dito grd.	100 1/2
Soc. de comm. P. B.	172 1/4	Dette différ. anc.	5 15/16
nouvelle.	100 1/2	nouv.	100 1/2
Russie, H. et C. 5	104 1/4	passive.	100 1/2
1829, 5	105 1/2	Autriche. Métal. 5.	100 5/8

ANVERS, LE 6 DÉCEMBRE

ANVERS. Det. activ.	102 1/4	BRUXELLES. Cert. Falc.	94 7/8
Det. différ.	47 3/4	STAT-BO. Lev. 1832.	101 1/4
Emp de 48 mil.	101 3/4	à An. 1834.	98 1/4
HOLL. Dette active.	100 1/2		
Rente remboursab.	97 1/2		
AUTRICHE. Métal.	105 1/2		
Lots de fl. 100.	100 1/2		
de fl. 250.	53 1/2		
de fl. 500.	72 1/2		
Polog. Lots fl. 300.	118 1/2		
fl. 500.	138 1/2		
BRÉSIL. E. à L. 1831	79 1/2		
ESPAG. Empr. 1831.	49 3/4		
D. diff. 1834.	100 1/2		
Dit. p. 1834.	100 1/2		
Dette différ.	5 3/4		

CHANGES.

Amst., c. jours.	100 1/2		
Rotterd., idem.	100 1/2		
Paris, idem.	100 1/2		
2 mois.	5 1/2		
Cond. p ^e Estr. c. j.	4 1/2		
2 mois.	38 1/4		
3 mois.	35 1/2		
3 mois.	100 1/2		
Bruxelles et Gand.	118 1/2		

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 6 DECEMBRE 1837.

L'Active espagnole a été faible à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 19 7/8 3/4 et reste 19 5/8 argent au comptant.
Primes à un mois 19 7/8 dont 1 0/0 papier.
On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 6 DÉCEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette activ 2 1/2.	S. d'Ougrée.
Emp. Botsch.	S. Sars Lonch.
Fin cour.	Che de fer.
1836, 4 1/2.	S. de Venues.
Fin cour.	Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832	S. St. Léons.
HOLL. Dette active	S. Chateaux.
Rente domaniale	S. Verrières.
AUTRICHE. Métal	Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet	S. Raffinerie.
ESPAG. Dette act.	Verr. Charl.
Fin cour.	Expl. l'Espér.
pr. 4 m. d. l.	Des Brasseries.
différée 1831.	Librairie H.
1835.	Typogr. W.
dette passive.	Fabr. Tapis.
PORT. Dona Maria	Fabr. de fer.
BRÉSIL 1824.	Mutual. ind.
ROME. 1831.	C. de Bruges.
	H. F. Manc.
	Libr. Meline.
	S. act. réun.
	S. de Fleu.
	Ebénisterie.
	Librairie Sc.
	Fab. Vianos.
	H. F. Borin.
	Hoyoux.
	Ebr. de pap.
	Lits de fer.
	CHEMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	à V. r. d.
	à riv. g.
	De Muhl. à Th.
	Gambart.
	Luxembourg.

VIENNE, LE 27 NOVEMBRE.

Métalliques.	105 3/8	Actions de la Banque.	114 1/2.
--------------	---------	-----------------------	----------

Imprimerie de J. Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège